

SALLES-ARBUISSONNAS EN BEAUJOLAIS (RHONE)

CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL REUNION DU 20 mars 2026 (19h00)

Présents : PARIZOT Stéphane – VERDIERE Boris – RENARD Julie – AUGER Antoine – MONNET Catherine – LOPEZ Claude
SIGNORET Frédéric – GARNIER Loïc - CLEMENT Cécile – RAMPON Pascal – COILLARD Chrystelle – DIRIX Rémy –
VERDIERE Alexandra – DESHAYES Julien – CHAMPIER Angélique

Excusé(s) :

Absent(s) :

Membres afférents au Conseil Municipal : 15 **En exercice** : 15 **Présents** : 15 **Votants** : 15

Mme CHAMPIER Angélique été élu(e) secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Election du Maire – Détermination du nombre des adjoints – Election des adjoints – Fixation des taux d'indemnité des élus – Lecture de la Charte de l'élu local -

Mme MONNET Catherine, doyenne de l'assemblée a ouvert la séance de ce conseil municipal.

ELECTION DU MAIRE :

Mr Stéphane PARIZOT a proposé sa candidature

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre des suffrages exprimés : 15

Majorité absolue des suffrages exprimés : 8

CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS	
	Chiffres	Lettres
PARIZOT Stéphane	15	Quinze

Mr Stéphane PARIZOT est élu Maire

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS :

Mr le Maire précise au conseil municipal que compte tenu de la strate de notre commune, il est possible de nommer 4 adjoints.

Il propose de nommer 3 adjoints.

Le conseil municipal, après vote à l'unanimité, décide de porter le nombre d'adjoints à 3.

ELECTION DES ADJOINTS :

A compter de cette mandature, l'élection des adjoints a lieu par scrutin de liste et en respectant la parité.

La liste de Mr VERDIERE Boris est seule candidate.

Cette liste est composée de Mr VERDIERE Boris, Mme RENARD Julie et Mr AUGER Antoine

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre des suffrages exprimés : 15

Majorité absolue des suffrages exprimés : 8

CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS	
	Chiffres	Lettres
Liste VERDIERE Boris	15	Quinze

Mr VERDIERE Boris est élu 1^{er} adjoint
Mme RENARD Julie est élue 2^{ème} adjointe
Mr AUGER Antoine est élu 3^{ème} adjoint

TAUX INDEMNITES DES ELUS :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le Maire, les adjoints et les conseillers délégués peuvent recevoir une indemnité mensuelle, en respectant les taux et enveloppe correspondant à la strate de notre commune. Les taux étant fixés à l'échelle nationale, selon la valeur de l'indice terminal de la fonction publique (4 110,52 au 1^{er} janvier 2026)

L'enveloppe maximum accordée à la commune est de **3 756,20 €**.

Le Conseil Municipal, après vote (15 oui) décide d'attribuer les indemnités suivantes :

	Taux maximum	Taux retenu	Montant Brut Mensuel en €
MAIRE	44.30 %	44.30 %	1820.96

ADJOINTS			
1er	11.77 %	11.77 %	483.81
2ème	11.77 %	11.77 %	483.81
3ème	11.77 %	11.77 %	483.81

CONSEILLERS DELEGUES			
1er	6.00 %	5.88 %	241.70
2ème	6.00 %	5.88 %	241.70

TOTAL	3 755.79 €
--------------	-------------------

CHARTRE DE L'ELU LOCAL :

Mr le Maire donne lecture de la charte de l'élu local. Charte signée par l'ensemble des conseillers.



Le secrétaire,

Stéphane PARIZOT

Angélique CHAMPIER